



Délais de rétractation ou vice caché

Par **juliano**, le **29/01/2008** à **18:34**

Bonjour,

j'ai acheté une voiture d'occasion il y a 6 jours et je viens de me rendre compte que le contrôle technique a plus de 6 mois. De plus un problème de refroidissement est survenu après seulement 50 km.

Est ce un vice caché? Puis je me retourner contre le vendeur? Est ce que je peux utiliser mon droit de rétractation?

Merci de votre réponse.

Par **Jurigaby**, le **29/01/2008** à **19:16**

Bonjour.

Je crois pas qu'il y ait un délai de retractation.. Le vendeur est il un professionnel du genre concession automobile?

Je pense que c'est un vice caché mais seul un expert pourra confirmer